

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le douze avril, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
5 avril 2011

Conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Procuration : 1
Votes : 21

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, LEYDET Michel, MISTRAL Christiane, DELAIR Patrick, BASNEL Françoise, GAVANON Michel, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, PANCIN Pierre, MIGNOT Brigitte, DELABRE Eric, MARCEL David, BOUCHET Aurélien, LESCOT Vincent.

MISTRAL Christelle a donné procuration à MISTRAL Christiane

Excusés : POUJOL Odile, AMAT Bruno, NIETO Corinne, TAORMINA Corinne, BOUCHET Caroline.

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 19 heures. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2011 est adopté à l'unanimité. Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Comptes administratifs 2010

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2010 de la collectivité et commente les documents adressés aux Conseillers Municipaux :

- CA 2010 EAU

Le compte administratif 2010 de l'eau se solde par un excédent de 95 016,59 € de fonctionnement correspondant à 130 576,03 € de recettes, issues de deux recettes principales : la surtaxe instaurée en 2003 et le remboursement des emprunts par le fermier; pour 35 559,44 € de dépenses : intérêts des emprunts, dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un résultat positif de 400 022,65 € : 427 723,85 € de recettes pour 27 701,20 € de dépenses correspondant au remboursement des emprunts.

Après la présentation du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet l'adoption du CA 2010 du budget de l'eau au vote des conseillers : 18 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget de l'eau, conforme au CA voté.

- CA 2010 ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2010 de l'assainissement se solde par un excédent de 130 292,16 € de fonctionnement correspondant à 158 187,61 € de recettes, issues de quatre recettes principales : les taxes de branchement, une quote-part de subvention d'investissement, la

prime d'épuration et la surtaxe communale ; pour 27 895,45 € de dépenses : notamment les dotations aux amortissements.

La section d'investissement présente un excédent de 316 295,43 € : 339 594,62 € de recettes issues en majorité de l'excédent antérieur; pour 23 299,19 € de dépenses représentant principalement la dotation aux amortissements.

Après la présentation du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet l'adoption du CA 2010 du budget de l'assainissement au vote des conseillers : 18 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget de l'assainissement, conforme au CA voté.

- CA 2010 LOTISSEMENT

Le compte administratif 2010 du budget lotissement se solde par un résultat négatif de fonctionnement : 6 630 € de dépenses correspondant au déficit antérieur reporté.

La section d'investissement est nulle.

Le dernier lot disponible de 4 000 m² a été vendu début 2011.

Après la présentation du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet l'adoption du CA 2010 du budget lotissement au vote des conseillers : 18 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget lotissement, conforme au CA voté.

- CA 2010 CAVEAUX FUNERAIRES

Le compte administratif 2010 du budget des caveaux funéraires présente un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 214 000 €. L'investissement se solde par un résultat négatif de 116 924,78 € de dépenses correspondant au stock de produits finis.

Après la présentation du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance. Monsieur TROUSSEL, 1^{er} Adjoint, soumet l'adoption du CA 2010 du budget caveaux funéraires au vote des conseillers : 18 voix pour.

Monsieur le Maire, rappelé en séance, remercie les conseillers de leur confiance et fait adopter le compte de gestion du budget caveaux funéraires, conforme au CA voté.

1.2. Budgets primitifs 2011

Rapporteur : Max GILLES

Monsieur le Maire présente les Budgets Primitifs 2011 de la collectivité et commente les documents adressés aux Conseillers Municipaux :

- BP 2011 EAU

Le budget primitif 2011 de l'eau s'équilibre à 121 200 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 88 850 € pour assurer l'entretien, la réparation des équipements et l'extension du réseau d'eau potable, notamment pour financer l'entretien des équipements. En recettes, la surtaxe d'eau, instituée en 2003, est inscrite pour 77 000 € et le remboursement d'emprunt par la SOGEDO est porté à 37 730 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 519 139,24 €, permettant la reprise des réseaux Chemin Notre Dame, Avenue Gabriel Péri, la restauration de la boule du Clos Serein et des installations techniques. Ces travaux sont financés par les résultats antérieurs et l'emprunt de 1 000 000 € contracté lors du précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2011 de l'eau au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

- **BP 2011 ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif 2011 de l'assainissement s'équilibre à 74 700 € de dépenses et de recettes de fonctionnement permettant de dégager une enveloppe de 47 300 € pour assurer l'entretien et la réparation des équipements et du réseau d'assainissement.

La section d'investissement s'équilibre à 473 987,59 €, permettant d'effectuer des travaux d'extension du réseau, de restaurer celui du chemin Notre Dame et d'installer un surpresseur chemin de la Sablière. Ils sont financés essentiellement par les excédents de 2010.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2011 de l'assainissement au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

- **BP 2011 LOTISSEMENT**

Le budget primitif 2011 du lotissement s'équilibre à 189 480 € de dépenses et de recettes de fonctionnement correspondant à la vente du dernier lot du lotissement d'activité des Moutouses IV.

Aucune dépense, ni recette n'est inscrite en section d'investissement pour 2011.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2011 du lotissement au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

- **BP 2011 CAVEAUX FUNERAIRES**

Le budget primitif 2011 des caveaux funéraires présente un équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à hauteur de 116 924,78 €, calculé sur la vente de 40 caveaux en 2011. L'investissement est équilibré à 183 849,56 € afin de financer le déficit 2010 de la section.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2011 des caveaux funéraires au vote des conseillers : voté à l'unanimité.

Brigitte MIGNOT et David MARCEL arrivent en cours de séance

- **BP 2011 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le budget principal primitif 2011 de la collectivité s'équilibre à 4 885 150 € de dépenses et de recettes de fonctionnement, en augmentation de 4,71 % par rapport au budget primitif de l'année précédente.

Monsieur le Maire indique qu'il procède également à un contrôle de gestion poussé, à un suivi détaillé des principaux achats ainsi qu'à une mise en concurrence des fournisseurs. De nombreux marchés de fournitures sont engagés sur 2011.

Il est proposé de maintenir sans changement les taux d'imposition :

- 13,07 % : taxe d'habitation ;
- 14,56 % : taxe foncière bâti ;
- 38,03 % : taxe foncière non bâti

La section d'investissement s'équilibre à 2 839 800 € permettant de financer les opérations retenues lors du débat d'orientations budgétaires : la viabilité du lotissement Les Peupliers, de celui de La Fauvette, du terrain Van Hulle et des lots chemin de la Sablière pour 720 K€, la création du bassin de rétention des Chênes Verts et la reprise de celui

route de Noves pour 295 K€, l'achat de terrains pour 560 K€, des travaux de voiries, de revêtements et de stationnement pour 621 K€, l'acquisition de véhicules et matériels pour 205 K€ et des travaux divers sportifs et touristiques. L'année 2011 connaîtra également le début du projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du BP 2011 – Budget Principal de la commune, ainsi que les taux d'imposition proposés, au vote des conseillers : votés à l'unanimité.

1.3. Subventions aux associations

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Pierre PANCIN, Yvette POURTIER, Aurélien BOUCHET, Eric DELABRE et André RICARD, présidents ou membres du Conseil d'Administration d'associations, quittent la séance, ne participant ni au débat, ni au vote.

La répartition des subventions 2011 est explicitée en séance par M. TROUSSEL qui fait part de l'avis de la commission municipale qui s'est réunie le 5 avril.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les montants des subventions aux associations, indiqués dans le tableau ci-joint.

1.4. Conventions avec les associations

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Pierre PANCIN, président du Comité des Fêtes et du Club Taurin, quitte la séance, ne participant ni au débat, ni au vote.

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, complété par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, impose aux collectivités de conclure une convention avec les associations qui bénéficient d'une subvention financière d'un montant annuel supérieur à 23 000 €.

De même, le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) précise que la mise à disposition de locaux ou équipements à une association doit faire l'objet d'une convention.

Il est donc proposé, après l'explication du contenu de chaque convention par M. TROUSSEL au conseil municipal, de délibérer pour autoriser la signature de convention avec :

- Le Comité des Fêtes
- Le Racing Club Eyraguais
- L'Olympique Eyraguais
- Le Tennis Club Eyraguais
- Le Club taurin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de conventions avec les cinq associations ci-dessus désignées.

1.5. Affermage eau et assainissement : indexation

Rapporteur : Patrick DELAIR

Les contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement prévoient des coefficients de révision applicables à la rémunération du fermier d'avril 2011 à mars 2012 :

- facturation eau = coefficient de réévaluation = 1,1436 (1,0924 en 2010)
- dotation aux renouvellements eau = 1,2285 (1,1874 en 2010)
- facturation assainissement = 1,1397 (1,0912 en 2010)
- dotation aux renouvellements assainissement = 1,2285 (1,1874 en 2010)

Tarifs	Bases 2004	A partir du 1/04/2011	Rappel 2010
Prime fixe semestrielle eau	7,50 €	8,58 €	8,19 €
Mètre cube eau	0,500 €	0,57 €	0,55 €
Compteur eau	5 500 €	6 756,75 €	6 530,70 €
Branchement eau	8 000 €	9 828,00 €	9 499,20 €
Électromécanique eau	3 500 €	4 299,75 €	4 155,90 €
Réseaux eau	7 000 €	8 599,50 €	8 311,80 €
Prime fixe semestrielle assainissement	10,00 €	11,40 €	10,91 €
Mètre cube assainissement pour raccordés	0,32 €	0,36 €	0,35 €
Forfait m3 assainissement pour non raccordés	38,40 €	43,76 €	41,90 €
Équipement assainissement	3 550 €	4 361,18 €	4 215,27 €
Branchement assainissement	5 000 €	6 142,50 €	5 937,00 €

Pour rappel, la surtaxe communale fixée en 2004 est de :

- eau – part fixe semestrielle = 6,78 €
- eau – m3 facturé = 0,32
- assainissement – part fixe semestrielle = 0 €
- assainissement – m3 facturé = 0,14 €

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

1.6. Subventions Conseil Général

Rapporteur : Max GILLES

Les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône doivent être adressés avant :

- Le 1^{er} juin pour les dossiers de proximité
- Le 30 avril pour les autres dispositifs

Les dossiers de proximité doivent être classés par priorité.

Pour les dossiers déjà engagés, tel notre contrat départemental de développement, une délibération actualisée et un nouvel échéancier de réalisation doivent être transmis.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les documents administratifs correspondant aux dossiers déjà engagés.

Les dossiers de proximité seront traités en priorité lors du prochain conseil.

1.7. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Rapporteur : Max GILLES

Les dossiers de demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2011 doivent être adressés à la Préfecture avant le 29 avril.

La commission départementale a retenu les opérations suivantes :

- Travaux et équipements scolaires et péri-scolaires du premier degré : 25 à 60 % ;
- Voiries communale et rurale permettant la sécurisation des itinéraires : 25 à 60 % ;
- Bâtiments sociaux : maison des jeunes, crèche, cantine, foyer ... : 25 à 60 %.

Monsieur le Maire demande aux commissions communales de proposer des dossiers qui pourraient être présentés.

1.8. DSP Crèche : contribution communale

Rapporteur : Françoise BASNEL

La DSP de la Crèche La Cabriole prévoit une contribution de la commune au fonctionnement de la structure. Les budgets annuels ont été établis avec une intégration progressive du personnel contractuel en CDI.

Au titre de 2011, un contrat aidé (contrat unique d'insertion) devait être transformé en CDI à compter d'octobre prochain. Ce contrat qui s'achevait fin mars pouvait être prolongé pour une dernière période de 6 mois aidée par l'État. Or, le pôle emploi a notifié à Défi Crèche son refus de prolongation du contrat aidé. Le surcoût de la transformation de ce poste en CDI dès le mois d'avril est de 7 200 €, charges comprises.

Il est donc proposé à Défi Crèche d'augmenter la participation communale 2011, de façon exceptionnelle, de 3 600 € ; le solde sera pris en charge par la structure. Ce soutien s'accompagne de la signature immédiate d'un CDI par l'agent qui occupe ce poste.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité d'augmenter la participation communale 2011, de façon exceptionnelle, de 3 600 €.

1.9. Tarifications des régies

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Suite à la modification des régies de recettes communales, il convient d'étudier les tarifs correspondants.

Il est proposé de modifier les tarifs des garderies et études dirigées scolaires et ceux du centre aéré et des garderies des vacances :

SCOLAIRE		
garderie maternelle	matin (au trimestre)	14,00 €
	soir (au trimestre)	16,00 €
	matin + soir (au trimestre)	29,00 €
garderie élémentaire	matin (au trimestre)	14,00 €
études dirigées	soir (au trimestre)	28,00 €
	matin + soir (au trimestre)	41,00 €
ALSH		
Garderies petites vacances	enfant / semaine	31,00 €
	enfant / journée	6,50 €
Centre aéré été	enfant domicilié sur la commune / semaine	55,00 €
	enfant domicilié à Graveson / semaine	70,00 €
	enfant domicilié hors commune ou Graveson / semaine	90,00 €
Repas spectacle	personne de plus de 12 ans	8,00 €
	enfant de 3 à 11 ans	5,00 €
	enfant de moins de 3 ans	gratuit
camps ados		selon cas

Il est précisé que la réduction de 2,50 € par jour pour les enfants qui apportent leur repas dans le seul cadre d'un PAI accepté par la collectivité serait maintenue.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs de la régie de recettes des garderies ci-dessus indiqués.

De même, il est proposé de modifier les tarifs des droits de place :

DROITS DE PLACE DES MARCHES		
Marché hebdomadaire	emplacement / marché	8,00 €
DROITS DE PLACE DES COMMERCES AMBULANTS		
Camions de restauration : pizza, chinois ...	stationnement / jour	20,00 €
Autre ambulants (outillage, matelas, chaise ...)	emplacement / jour	30,00 €
Cirque	emplacement / jour	80,00 €
DROITS DE PLACE DES ATTRACTIONS FORAINES		
Petites attractions, grues, remorques, baraques à pinces	moins de 4 m / jour	10,00 €
Petites attractions, grues, remorques, baraques à pinces	de 4 à 7 m / jour	20,00 €
Petites attractions, grues, remorques, baraques à pinces	plus de 7 m / jour	30,00 €
Manèges enfants, mini scooter, pousse pousse, pêche aux canards, tir, cascades	moins de 4 m / jour	20,00 €
Manèges enfants, mini scooter, pousse pousse, pêche aux canards, tir, cascades	de 4 à 7 m / jour	30,00 €
Manèges enfants, mini scooter, pousse pousse, pêche aux canards, tir, cascades	plus de 7 m / jour	40,00 €
Gros manèges, baraques à frites, confiserie, autoscooter, jeux vidéo	moins de 4 m / jour	30,00 €
Gros manèges, baraques à frites, confiserie, autoscooter, jeux vidéo	de 4 à 7 m / jour	40,00 €
Gros manèges, baraques à frites, confiserie, autoscooter, jeux vidéo	plus de 7 m / jour	55,00 €
DROITS DE PLACE DES MANIFESTATIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES		
Floralies	emplacement / week-end	60,00 €
Journée des arts	emplacement / jour	30,00 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs de la régie de recettes des droits de place ci-dessus indiqués.

2. Affaires administratives

2.1. Créations de postes

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre les avancements de grades du personnel municipal et le recrutement du chargé d'études et d'opérations travaux, le Conseil doit modifier le tableau des effectifs en créant deux postes :

- rédacteur principal
- ingénieur territorial

et en supprimant un poste de rédacteur.

Le régime indemnitaire de la collectivité intégrera ces nouveaux postes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la création d'un poste de rédacteur principal et ingénieur territorial et la suppression d'un poste de rédacteur au tableau des effectifs du personnel municipal.

2.2. Tableaux Mme Clairac

Rapporteur : Christiane MISTRAL

Suite au legs de 100 tableaux effectué par Mme Clairac au bénéfice de la commune, les tableaux étaient exposés au musée Giffie. Six d'entre eux sont conservés à la Mairie.

3 sont actuellement exposés dans la salle des mariages et il est proposé de restituer les 3 tableaux non exposés ainsi que l'ensemble des œuvres exposé au musée, à l'association Giffie dont les descendants de Mme Clairac sont membres.

Afin d'éviter les frais notariés, l'acte de transfert de propriété des tableaux sera réalisé sous forme administrative.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte de transfert de propriété des tableaux sous forme administrative.

2.3. Crèche : enquête de satisfaction des familles

Rapporteur : Françoise BASNEL

Lors du dernier Comité de pilotage de la Crèche La Cabriole, la responsable de Défi Crèche a présenté les résultats d'une enquête de satisfaction conduite auprès des familles en juin 2010 (voir résultats joints). Le double objectif était de connaître le degré de satisfaction des familles et d'identifier les axes d'amélioration et d'innovation.

32 familles ont répondu. Les notes obtenues, globalement très élevées, témoignent de la satisfaction des familles quant au fonctionnement et au personnel de la crèche. Les parents considèrent que la vie à la crèche contribue largement à l'épanouissement des enfants. Les points à améliorer étaient l'équipement extérieur (pas de auvent pour protéger du soleil au moment de l'enquête), la communication (explication de la facturation, organisation des sections, réunion des parents) et l'absence de suivi médical (suivi qui a été mis en place depuis septembre dernier).

M. ROSELLO précise que la municipalité a beaucoup fait et intervient grandement pour garantir des conditions d'accueil de qualité à la crèche, y compris depuis la délégation de service. C'est le cas notamment de la toile installée sur la pergola en juin 2010 par la commune.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

2.4. Centre aéré – BAFA

Rapporteur : Françoise BASNEL

En 2008, la commune avait participé à la formation BAFA des jeunes Eyraguais. Devant la difficulté à recruter des animateurs diplômés pour assurer l'encadrement du centre aéré estival, il est proposé de renouveler cette aide pour les jeunes d'Eyragues qui sont inscrits ou vont débiter une formation au BAFA.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une participation communale à cette formation BAFA pour un montant de 100 € par stagiaire.

2.5. Convention draps

Rapporteur : Françoise BASNEL

Il est présenté le projet de convention à conclure entre la commune et l'EHPAD « Un hameau pour la retraite ». Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Maison de Retraite d'Eyragues effectue l'entretien, pour le compte de la commune d'Eyragues, des articles de literie (draps, alèses, taies d'oreiller, taies de traversin, torchons, couvertures...). Les articles de literie sont fournis par la commune d'Eyragues.

Le linge de literie (draps, alèses, taies d'oreillers, torchons) sera amené, pour entretien, à la responsable hôtelière de la Maison de Retraite, chaque quinzaine. Les couvertures seront amenées, pour entretien, une fois dans l'année, à la sortie de l'hiver. Un bon de commande sera établi, daté et signé par la commune et comportera la nature et le nombre des articles de literie remis à la Maison de Retraite pour entretien. Un agent de la Maison de Retraite récupèrera le linge sale, chaque quinzaine, et le linge propre sera rapporté par l'agent de la Maison de Retraite et remis au personnel municipal de l'école maternelle. Ce linge sera filmé.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de cette convention.

3. Biens – Patrimoine

3.1. Acquisition parcelle AB 209

Rapporteur : Max GILLES

La parcelle AB 209, d'une contenance totale de 273 m², située au croisement de l'avenue Pasteur et de l'avenue Max Dormoy fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner. La commune doit décider si elle met en œuvre son droit de préemption.

Les adjoints se sont rendus sur place pour étudier la possibilité d'implanter des stationnements dans le secteur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas mettre en œuvre le droit de préemption de la commune.

3.2. Transfert d'un bail commercial

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Le 8 mars 2005, la commune a signé un bail commercial au profit de Monsieur Jean Louis DUPUY, pour l'exploitation d'une boutique (tabac) 2 bis, place Jean Jaurès. Suite au décès de son mari, Mme DUPUY a indiqué reprendre l'activité de son époux et donc poursuivre le bail commercial consenti.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la poursuite du bail commercial au profit de Mme DUPUY Véronique.

3.3. Vente d'un garage AB 42

Rapporteur : Max GILLES

La commune dispose d'un garage, rue du Planet, cadastré AB 42, de 31 m². Il est proposé de vendre ce local au plus offrant. Les offres cachetées seront remises en Mairie jusqu'à fin mai. Un panneau d'information sera apposé sur le local pour indiquer aux riverains le projet de vente.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la mise en vente par la commune d'un garage de 31 m², situé rue du Planet.

4. Travaux – Marchés

4.1. Lotissement Les Peupliers

Rapporteur : Max GILLES

Une consultation a été menée pour la viabilisation d'un lotissement, nommé « les peupliers », avenue du 08 mai 1945, comprenant 8 lots de 800 à 100m², une voirie

commune avec trottoir, espaces verts, réseaux (éclairage, arrosage, eau potable, gaz, EDF, France Telecom,...).

Cet aménagement comporte un lot unique estimé à 371 672.50€ ht soit 444 520,31€ TTC.

La présente opération a fait l'objet d'une consultation selon les marchés à procédure adaptée avec avis d'appel public à la concurrence, au BOAMP et TPBM, envoyée le 23 février 2011, indiquant comme date limite de réception des offres le 21 mars 2011 à 12h00.

Les dossiers ont été retirés par 26 entreprises : Midi Travaux, EHTP, Bas Montel, Braja Vesigne, Idéal Travaux, Eurovia, Gaudy, Néo Travaux, Bouisseren, Fabelec, Vert et Sport, 4M Provence Route, SDRTP, Rossi, SCV, Mialon, Bries TP / Lumimags, SMV Delorme, SCREG, Traquini, Giorgy, Cardini, Minetto, Grenot, Bernardoni, Eiffage.

9 offres ont été déposées par les entreprises : SCV, IDEAL TRAVAUX, EIFFAGE/MIDI TRAVAUX, BRIES TP/LUMIMAGS, SMV DELORME, SDRTP, VERT ET SPORT/GRENOT, ROSSI TP, MIALON TP.

Elles ont été ouvertes le 21 mars 2011 à 17h00 par le pouvoir adjudicataire. Toutes les offres ont été jugées recevables.

Lors de l'analyse des offres, des précisions ont été demandées aux entreprises.

Le résultat de cette consultation est présenté en séance :

Entreprises	Note de prix	Note de technique	Note environnementale	Note de planning	Note finale	Classement
SCV	3.16	1.44	1.20	0.71	6.51	6
IDEAL TRAVAUX	2.50	1.95	1.60	0.59	6.64	5
EIFFAGE / MIDI TRAVAUX	3.93	2.61	1.40	0.83	8.77	1
BRIES TP / LUMIMAGS	2.62	1.53	0.50	1.00	5.65	7
SMV DELORME	4.00	2.49	0.30	0.71	7.50	4
SDRTP	3.08	1.05	0.50	0.63	5.26	9
VERT ET SPORT / GRENOT	3.38	2.82	1.40	0.63	8.23	3
ROSSI TP	3.66	2.58	1.60	0.83	8.67	2
MIALON TP	2.74	1.68	0.50	0.63	5.55	8

Au regard des critères de jugement et de leur pondération : prix des prestations 40 %, valeur technique 30 %, note environnementale 20 % et planning et délai de réalisation 10 %, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du groupement EIFFAGE / MIDI TRAVAUX présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 305 000,00 € HT soit 364 780,00 € TTC.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de l'Entreprise EIFFAGE/MIDI TRAVAUX qui a présenté l'offre la plus avantageuse pour les travaux demandés.

4.2. Cantine : assistance énergétique

Rapporteur : Michel LEYDET

La Ville d'Eyragues projette la construction d'un nouveau bâtiment qui abritera la nouvelle cantine ; la cantine actuelle se trouvant dans la maternelle.

Le projet a pour principaux objectifs de créer une cantine qui se sera adaptée pour recevoir les enfants de la maternelle et de l'école primaire toute proche et de libérer de la surface dans l'école maternelle.

La Mairie d'Eyragues souhaite mener une réflexion énergétique globale dans le cadre de ce projet. La mission se décompose en plusieurs phases :

- Pré-diagnostic énergétique de l'existant et du futur projet
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique
 - Rédaction d'une note de préconisation énergétique pour la consultation des Maîtres d'œuvre
 - Assistance à l'analyse des offres
 - Suivi de l'équipe lauréate à chaque phase de la conception (APS / APD / PRO / ... / AOR)
 - Accompagnement de la Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une comptabilité énergétique

Une consultation pour une assistance à dominante énergétique a donc été menée selon les marchés à procédure adaptée avec avis d'appel public à la concurrence, au TPBM, envoyée le 22 février 2011, indiquant comme date limite de réception des offres le 24 mars 2011 à 12h00.

Les dossiers ont été retirés par 26 bureaux d'études et 11 propositions ont été reçues. Les offres ont été ouvertes en réunion d'adjoint le 4 avril et varient de 18 702,45 € à 52 923 € TTC. L'analyse, notamment technique, des offres est présentée en séance :

Organisme	ARTHEMIA	CSD Ingénieurs +	SINTEC	DOMENE	BUREAU VERITAS	H3C ENERGIES
Note de prix pondérée à 60 %	3,58	3,21	3,75	2,12	3,00	4,74
Note technique pondérée à 40 %	2,76	3,24	2,64	2,88	3,12	3,48
Note globale	6,34	6,45	6,39	5,00	6,12	8,22
Classement	5	3	4	10	6	2

Organisme	SOLA.I.R.	ENR CONCEPT SAS	CEREG	ALTERGIS	AGATHE
Note de prix pondérée à 60 %	2,41	6,00	2,36	3,65	2,74
Note technique pondérée à 40 %	2,56	2,72	3,68	2,4	2,68
Note globale	4,97	8,72	6,04	6,05	5,42
Classement	11	1	8	7	9

Au regard des critères de jugement et de leur pondération, il est proposé de retenir l'offre du bureau d'études ENR CONCEPT SAS, pour un montant total de 15 637,50 € HT, soit 18 702,45 € TTC.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre de l'Entreprise ENR CONCEPT ENR CONCEPT SAS, sis Parc du golfe – Bât.9 – 350, rue JR Guilibert de la Lauzière – 13856 AIX-EN-PROVENCE.

4.3. Cantine : marché de fourniture de denrées alimentaires

Rapporteur : Michel LEYDET

La commune d'Eyragues prépare un marché à bons de commandes pour la fourniture des denrées alimentaires pour la Cuisine Collective scolaire

Le nombre de repas servis dans le cadre de la restauration collective est d'environ 55 000 par an.

L'estimation totale annuelle d'approvisionnement en denrées alimentaires est comprise entre un minimum de 70 000 € HT et un maximum de 210 000 € HT par an.

L'ensemble des prestations fait l'objet de 6 lots :

Lots n°	Nature des lots		Minimum (€HT)	Maximum (€HT)
1	Produits surgelés		28 000	72 000
2	Boucherie, charcuterie, volailles		3 000	12 000
3	Fruits et légumes	MAPA	6 000	25 000
4	Epicerie		20 000	60 000
5	Produits laitiers		11 000	35 000
6	Produits labélisés « agriculture biologique	MAPA	2 000	6 000

A noter que les lots 3 et 6 sortent du cadre de cette procédure formalisée et font l'objet de Marchés à Procédures Adaptées conformément à l'article 27-III du Code des Marchés Publics. Les candidats peuvent présenter une offre pour un ou plusieurs lots ou l'ensemble des lots. La durée du marché est d'une année renouvelable 3 fois.

L'annonce sera publiée au BOAMP et au journal officiel de l'union européenne pour une date limite de réception des offres fixée au 30 mai 2011.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

4.4. Consultation courts de tennis

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Une consultation, selon la procédure de MAPA, a été engagée pour restaurer deux courts de tennis. Les travaux demandés comprennent l'arasement des dalles, leur décrassage et démoussage, le ragréage des trous, fissures et des angles, la réfection de sections de dalles et le tracé des courts restaurés. Une variante a été demandée pour la réfection complète des deux courts.

L'analyse des offres reçues est présentée en séance :

Travaux demandés (TTC)	VERT & SPORT	ST GROUP	SOFTB TENNIS
Reprise des courts	20 118,22 €	18 755,67 €	22 448,60 €
Réfection complète	46 600,94 €	43 509,00 €	50 420,37 €

Les références et les capacités techniques des entreprises sont identiques et conformes aux exigences du marché. Monsieur TROUSSEL précise que la durée de garantie pour une simple reprise est de 3 années, elle est portée à 10 années si le choix se fait d'une réfection complète.

Au vu de l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société ST GROUP – ZAC Pioch Lyon – 34160 BOISSERON pour une réfection complète des deux courts de tennis et un montant de 36 378,76 € HT, soit 43 509 € TTC.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la Société ST GROUPE pour la restauration complète des deux courts de tennis.

4.5. Panneau d'affichage lumineux : réparation

Rapporteur : Michel GAVANON

La société OUTDOOR Média a procédé à la réparation du panneau d'affichage de la commune. M. KESSLER a passé de nombreuses heures pour régler les dysfonctionnements et des pièces ont dû être commandées en Chine.

Le coût de la réparation se monte à 4 454 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la prise en charge du montant de la réparation de 4 454 € HT et autorise M. le Maire à conclure un contrat de maintenance du panneau avec la société OUTDOOR Média (SA INFORCE Centre Affaires, Route de Beaumes 84600 VALREAS).

4.6. Séjour Corse 2011 : MAPA

Rapporteur : Françoise BASNEL

Une consultation va être menée afin d'organiser un séjour en Corse pour les adolescents d'Eyragues. Le séjour se déroulera du 16 au 23 juillet ou du 23 au 30 juillet 2011. Le séjour en pension complète et activités comprises. Le transport depuis Eyragues a été demandé en option.

Les différents organismes ont jusqu'au 29 avril pour transmettre leur offre.

Le Conseil Municipal prend bonne note de ces informations.

4.7. Vidéoprotection

Rapporteur : Max GILLES

Le développement de la vidéoprotection sur la voie publique peut faire l'objet de financements de l'État au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'opportunité de présenter un dossier de subvention pour équiper en vidéoprotection certains sites de la commune.

Une réflexion va être menée sur les sites qui pourraient être équipés.

5. Divers

• Communication

Rémy GOLFETTO rappelle que les associations ont jusqu'au 6 mai pour remettre leur article à paraître dans l'Eiraguen.

• Tourisme

Christiane MISTRAL informe que le 18 avril aura lieu une réunion avec les OTSI du Pays d'Arles sur le thème du projet européen. Une exposition photos va se dérouler du 15 avril au 15 mai.

• Comité des Fêtes

Pierre PANCIN annonce que le livret du programme des fêtes est paru.

- **Solidarité**

Yvette POURTIER fait part du succès remporté par la soirée organisée par des lycéens au profit des Virades de l'Espoir, association qui combat la mucoviscidose. Pas moins de 300 personnes ont assisté à cette belle soirée.

Les noces d'or qui auront lieu le 16 avril accueilleront 24 couples dans la Salle des Mariage où leur seront offertes quelques surprises...

- **Remerciements**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du courrier adressé par Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat. Lors de sa venue à Barbentane, à l'invitation d'Anne-Marie BERTRAND, conseillère générale, il a apprécié la convivialité et la richesse des échanges sur les sujets afférents à notre canton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

SUBVENTIONS 2011

	2008	ECART	2009	ECART	2010	ECART	2011
COMITE DES FETES	72 000,00	0,00	72 000,00	0,00	72 000,00	0,00	72 000,00
CHASSEURS EYRAGUAIS	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
CHAMBRE DES METIERS 84	180,00	-80,00	100,00	20,00	120,00	-70,00	50,00
SPA DE SALON DE PROVENCE	2 583,00	50,00	2 633,00	0,00	2 633,00	84,00	2 717,00
OLYMPIQUE EYRAGUAIS	9 500,00	0,00	9 500,00	1 500,00	11 000,00	0,00	11 000,00
RACING CLUB EYRAGUAIS	9 500,00	0,00	9 500,00	1 500,00	11 000,00	0,00	11 000,00
CLUB TAURIN LA BOURGINE	16 500,00	-7 000,00	9 500,00	1 000,00	10 500,00	4 000,00	14 500,00
TENNIS CLUB EYRAGUAIS	2 200,00	800,00	3 000,00	1 300,00	4 300,00	1 000,00	5 300,00
AMICALE SPORTIVE EYRAGUAISE	2 200,00	0,00	2 200,00	300,00	2 500,00	500,00	3 000,00
ATTELAGE EYRAGUAIS	600,00	0,00	600,00	0,00	600,00	0,00	600,00
SAPEURS POMPIERS EYRAGUAIS	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
DONNEURS DE SANG D'EYRAGUES	400,00	100,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
A.D.M.R.D'EYRAGUES	1 500,00	-500,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
LES FLORALIES	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00
COOP.SCOLAIRE MATERNELLE	2 135,00	-2 135,00		1 250,00	1 250,00	-1 250,00	
COOP.SCOLAIRE PRIMAIRE	4 855,00	-2 150,00	2 705,00	2 637,00	5 342,00	-5 342,00	
U.S.E.P.ECOLE MATERNELLE	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
ESPACE CULTUREL	7 750,00	2 950,00	10 700,00	300,00	11 000,00	0,00	11 000,00
CENTRE LINGUISTIQUE	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00	150,00
DANSE PASSION	1 000,00	1 000,00	2 000,00	-800,00	1 200,00	0,00	1 200,00
TERPSICHORE	1 000,00	0,00	1 000,00	200,00	1 200,00	0,00	1 200,00
CHORALE DE L'AMITIE	1 000,00	0,00	1 000,00	700,00	1 700,00	0,00	1 700,00
FNACA D'EYRAGUES	900,00	-300,00	600,00	0,00	600,00	0,00	600,00
C.G.A.	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
CONFRERIE ST.ELOI	1 600,00	200,00	1 800,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
A.E.P.E. D'EYRAGUES	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00
MUSIC AVENIR EYRAGUES	700,00	0,00	700,00	0,00	700,00	0,00	700,00
TOPFORM CLUB	400,00	0,00	400,00	100,00	500,00	0,00	500,00
TROISIEME AGE	2 900,00	100,00	3 000,00	1 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00
BODY GYM EYRAGUES	400,00	0,00	400,00	100,00	500,00	0,00	500,00
LI VIHADO	750,00	250,00	1 000,00	100,00	1 100,00	0,00	1 100,00
ASSOCIATION "SIAN D'IRAGO"	155,00	345,00	500,00	-500,00		500,00	500,00
ALLEGRO (MAISON DE RETRAITE)	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
MAISON FAMILIALE BEAUCHAMP	200,00	-200,00		0,00		0,00	
LES TRAITIS VAL DE PROVENCE	500,00	0,00	500,00	0,00	500,00	100,00	600,00
TEMOIGNAGE ET PATRIMOINE	2 580,00	0,00	2 580,00	200,00	2 780,00	620,00	3 400,00
AMICALE CYNOPHILE	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00
G.I.P.E.C.R.	100,00	0,00	100,00	-100,00		0,00	
MUSICALE EYRAGUAISE	200,00	300,00	500,00	100,00	600,00	200,00	800,00
PETITS POINTS ET CIE	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
LES MUTILES DU TRAVAIL	80,00	0,00	80,00	-80,00		0,00	
PREVENTION ROUTIERE	300,00	0,00	300,00	-300,00		400,00	400,00
JUGES CONSULAIRES	100,00	100,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
MEDAILLES MILITAIRES			100,00	-100,00		120,00	120,00
NAFSEP (AAS.SCLEROSE PLAQUE)	155,00	-155,00		0,00		0,00	
SOS MUCOVISCIDOSE	155,00	-155,00		200,00	200,00	-200,00	
ESPOIR 13	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00
LIGUE NATIONALE CONTRE CANCER	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00	0,00	155,00
L'AMICALE DE CHATO	100,00	-100,00		0,00		0,00	
RIVERAINS DU CLOS SEREIN	200,00	100,00	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
PARALYSES DE France	155,00	0,00	155,00	-155,00		0,00	
ASS.PAROISSE D'EYRAGUES		0,00		0,00		0,00	
CETA DES MARAICHERS	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
CENTRE MEDICO-SCOLAIRE	360,00	-360,00		0,00		0,00	
GIFIE		200,00	200,00	-200,00		0,00	
LA BOULE JOYEUSE		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
L.L.C. ORCHESTRA		155,00	155,00	0,00	155,00	45,00	200,00
MAIRIE DE GASTES		1 500,00	1 500,00	-1 500,00		0,00	
MAIRIE DE MESSANGES		1 500,00	1 500,00	-1 500,00		0,00	
COMITE DEPART.DE LA RESISTANCE		400,00	400,00	-400,00		0,00	
ASSOCIATION MAMAN CAB.MEDICAL				5 000,00	5 000,00	-5 000,00	
SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE				500,00	500,00	0,00	500,00
TOTAL	157 463,00	-985,00	156 478,00	12 872,00	169 350,00	-4 293,00	165 057,00